

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 15 janvier 1951.-

N° 106 /Just.-

Objet:

Affaire RUKWIRA
et consorts.-

ASTRIDA



886

Monsieur le Greffier,

Comme suite à votre n° 62/R.R. 18/S. du 6/1/51,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Mwamvura
à payé 3,25 frs. de frais de justice (Quittance n°467 du
12/12/50) Rukwira a payé 9,75 frs. de frais de justice
(Quittance n° 466 du 12/12/50).-

Le Gardien de Prison,
CH.LEES,

Monsieur le Greffier auprès
du Tribunal de Résidence,
du Ruanda

à

K I G A L I.-
